



-VILLE D'AUBERCHICOURT  
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
-DÉPARTEMENT DU NORD

## ARRETE DE DELEGATION N° 2026..28-04}91

### A UNE CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE : MME BOEZ

Le maire de la commune d'Auberchicourt,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la décision de nommer 6 conseillers municipaux délégués,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux conseillers municipaux délégués,

### ARRÊTE

Article 1er : Madame Florine BOEZ , conseillère municipale , a une délégation , en tant que conseillère municipale déléguée, dans les domaines suivants :

- l'inclusion
- les séniors :

#### Missions:

- Préparer un budget prévisionnel
  - Gérer le budget
  - Lister les organismes, les partenaires financeurs et acteurs pour le vieillissement et handicap
  - Prévenir, agir et sensibiliser auprès des séniors et des personnes vulnérables dans notre commune.
  - Garantir la dignité de l'ensemble de nos concitoyens séniors et/ou vulnérables
  - Garantir l'exercice des droits culturels dans le quotidien des personnes âgées et/ou vulnérables
  - Encourager la pratique du sport et de l'activité physique des séniors et/ou personnes vulnérables
  - Favoriser les jumelages entre les établissements scolaires (élèves porteurs de handicap-MDPH) / EHPAD/ FOYER ...
- assurer une liaison pour tous avec notre « navette communale » : un service pour faciliter les déplacements ; renforcer l'axer à la vie de la commune ; rompre



l'isolement (école/cantine ; domicile/marché + événements + lieux de droits communs comme la bibliothèque...)

- favoriser le lien social
  
- se rencontrer pour tisser des liens :

-Lister les personnes vulnérables : séniors, personnes reconnues par la MDPH, ...

-Organiser des rencontres inclusives ou inversées multi/intergénérationnelles avec les structures de la commune comme le foyer, l'EHPAD, les écoles, le collège de secteur, les associations ... autour d'ateliers et des actions communes...

- ateliers et sorties culturelles et sportives pour nos aînés et les habitants vulnérables

Article 2 : La présente délégation porte exclusivement sur les domaines définis ci-dessus.

Elle n'emporte pas délégation de signature.

En conséquence, tous les actes, décisions et documents relatifs aux domaines délégués demeurent signés par le Maire.

Article 3 : Le Maire de la commune d'Auberchicourt, le Directeur Général des services, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié, et copie en sera adressée à Monsieur le sous-préfet.

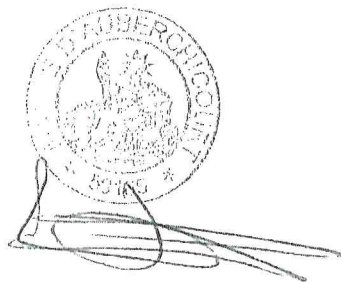
Il sera notifié à l'intéressée et transmis au comptable de la commune, le SGC d'Orchies.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Auberchicourt

Le : ...17 avril 2026

Monsieur Olivier Baelus, Maire



Notifié le : ...17 avril 2026

Madame Florine Boez



Envoyé en préfecture le 28/04/2026  
Reçu en préfecture le 28/04/2026  
Publié le 29.04.2026  
ID : 059-215900242-20260427-2026\_28\_04\_92-AI

-VILLE D'AUBERCHICOURT  
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
-DÉPARTEMENT DU NORD

## ARRETE DE DELEGATION n° 2696.. 28-04/2026

### A UNE CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE :MME Emilie LEMPEREUR

Le maire de la commune d'Auberchicourt,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la décision de nommer 6 conseillers municipaux délégués,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux conseillers municipaux délégués,

### ARRÊTE

Article 1er : Madame Emilie LEMPEREUR , conseillère municipale , a une délégation , en tant que conseillère municipale déléguée, dans le domaine suivant :

-le conseil municipal des jeunes :

#### Mise en place d'un conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

-Inciter les jeunes à participer à la vie locale, proposer des projets et découvrir la citoyenneté.

-Donner la parole aux jeunes de la commune, les impliquer dans la prise de décision locale, proposer des projets pour améliorer la ville, apprendre la citoyenneté et la démocratie.

-Développer l'engagement et la responsabilité.

-En lien avec les élus locaux et la Mairie.

-Durée du Mandat et de l'engagement du groupe de Jeunes : 1 an à 2 ans.



-Mise en avant des projets menés par le CMJ tout au long de l'année lors des événements marquants de la commune via les réseaux sociaux et la publication sur le journal officiel de la Commune.

-Mise à l'Honneur des jeunes qui auront porté certains projets spécifiques

Article 2 : La présente délégation porte exclusivement sur le domaine défini ci-dessus. Elle n'emporte pas délégation de signature.

En conséquence, tous les actes, décisions et documents relatifs aux domaines délégués demeurent signés par le Maire.

Article 3 : Le Maire de la commune d'Auberchicourt, le Directeur Général des services, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié, et copie en sera adressée à Monsieur le sous-préfet.

Il sera notifié à l'intéressée et transmis au comptable de la commune, le SGC d'Orchies.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Auberchicourt

Le : 24/04/2026

Monsieur Olivier Baelus, Maire



Notifié le : 24/04/2026

Madame Emilie Lempereur



-VILLE D'AUBERCHICOURT  
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
-DÉPARTEMENT DU NORD

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28-4-2026

ID : 059-215900242-20260427-2026\_28\_04\_93-AI

S:LO

## ARRETE DE DELEGATION N° 2026-28-04/93

### A UNE CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE :MME Laetitia STINGRE

Le maire de la commune d'Auberchicourt,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la décision de nommer 6 conseillers municipaux délégués,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux conseillers municipaux délégués,

### ARRÊTE

Article 1er : Madame Laetitia STINGRE , conseillère municipale , a une délégation , en tant que conseillère municipale déléguée, dans le domaine suivant :  
le développement culturel :

- Veiller au développement culturel.
- Impulser et coordonner les initiatives et les projets culturels de la commune.
- Veiller à la gestion des animations culturelles de la salle des fêtes.
- Développer l'accès à la culture.
- Soutenir la création artistique locale.
- Valoriser le patrimoine culturel.
- Accompagner les associations culturelles.
- Suivre le fonctionnement de la bibliothèque. -
- Veiller au rayonnement culturel d'Auberchicourt.
- Développer une relation de partenariat avec le service culturel de Cœur d'Ostrevent Agglo.
- Préparer et organiser le budget prévisionnel.



Article 2 : La présente délégation porte exclusivement sur les domaines définis ci-dessus.

Elle n'emporte pas délégation de signature.

En conséquence, tous les actes, décisions et documents relatifs aux domaines délégués demeurent signés par le Maire.

Article 3 : Le Maire de la commune d'Auberchicourt, le Directeur Général des services, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié, et copie en sera adressée à Monsieur le sous-préfet.

Il sera notifié à l'intéressée et transmis au comptable de la commune, le SGC d'Orchies.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Auberchicourt

Le : .....le.....21.....avril 2026

Monsieur Olivier Baelus, Maire

Notifié le : .....le.....21.....avril 2026

Madame Laetitia Stingre



-VILLE D'AUBERCHICOURT  
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
-DÉPARTEMENT DU NORD

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28-4-2026

ID : 059-215900242-20260427-2026\_08\_04\_94-AI

S'LO

## ARRÊTE DE DELEGATION N° 2026 - 28 - 04 / 54

### A UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE : MR Thomas VANDERSTRAETEN

Le maire de la commune d'Auberchicourt,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la décision de nommer 6 conseillers municipaux délégués,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux conseillers municipaux délégués,

### ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Thomas VANDERSTRAETEN , conseiller municipal , a une délégation , en tant que conseiller municipal délégué, dans le domaine suivant :  
-la propreté urbaine et les espaces verts :

#### PROPRETÉ URBAINE. :

- Veille et suivi de l'entretien des espaces publics (voirie, cimetières, espaces naturels...)
- Référent médiateur propreté auprès des habitants
- Actions de sensibilisation de la population (entretien des trottoirs et caniveaux, gestion des containers déchets...)
- collaboration avec les associations en lien avec la nature ou l'environnement
- Organisation des opérations de nettoyage avec la population
- Organisation et suivi du budget prévisionnel



Article 2 : La présente délégation porte exclusivement sur les domaines définis ci-dessus.

Elle n'emporte pas délégation de signature.

En conséquence, tous les actes, décisions et documents relatifs aux domaines délégués demeurent signés par le Maire.

Article 3 : Le Maire de la commune d'Auberchicourt, le Directeur Général des services, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié, et copie en sera adressée à Monsieur le sous-préfet.

Il sera notifié à l'intéressé et transmis au comptable de la commune, le SGC d'Orchies.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Auberchicourt

Le : 26/04/2026

Monsieur Olivier Baelus, Maire



Notifié le : 26/04/2026

Monsieur Thomas Vanderstraeten



-VILLE D'AUBERCHICOURT  
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
-DÉPARTEMENT DU NORD

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28-4-2026

ID : 059-215900242-20260427-2026\_28\_04\_95-AI

SLO

## ARRETE DE DELEGATION N° 2026-28-01/95

### A UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE :MR Jean-Claude DEBAISIEUX

Le maire de la commune d'Auberchicourt,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la décision de nommer 6 conseillers municipaux délégués

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux conseillers municipaux délégués,

### ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Jean-Claude DEBAISIEUX , conseiller municipal , a une délégation , en tant que conseiller municipal délégué, dans le domaine suivant :  
-la sécurité :

- Suivi du système de vidéoprotection
- Gestion de la divagation des chats et chiens
- Action de prévention sécurité routière, "gestes qui sauvent"
- Suivi du développement de la police municipale mutualisée
- Suivi des E.R.P et des immeubles insalubres et menaçant ruine
- Suivi du C.I.S.P.D
- Suivi des conditions d'installation des manèges et attractions des fêtes foraines
- Suivi des Equipements de Protection Individuels des salariés
- Participation aux commissions de sécurité
- Gestion du document unique (accès sécurité)
- Gestion du suivi du parc Automobile



Article 2 : La présente délégation porte exclusivement sur les domaines définis ci-dessus.

Elle n'emporte pas délégation de signature.

En conséquence, tous les actes, décisions et documents relatifs aux domaines délégués demeurent signés par le Maire.

Article 3 : Le Maire de la commune d'Auberchicourt, le Directeur Général des services, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié, et copie en sera adressée à Monsieur le sous-préfet.

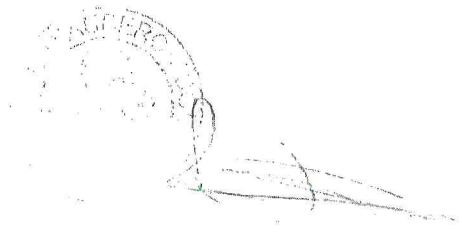
Il sera notifié à l'intéressé et transmis au comptable de la commune, le SGC d'Orchies.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Auberchicourt

Le : 28/4/2026.....

Monsieur Olivier Baelus, Maire



Notifié le : 20. Avril. 2026

Monsieur Jean-Claude Debaisieux

A handwritten signature in black ink, belonging to Jean-Claude Debaisieux, is written below the name.



-VILLE D'AUBERCHICOURT  
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
-DÉPARTEMENT DU NORD

## ARRETE DE DELEGATION N° 2028 - 28 - 04/96

### A UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE :MR Gérard LEMICHEL

Le maire de la commune d'Auberchicourt,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la décision de nommer 6 conseillers municipaux délégués,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux conseillers municipaux délégués,

### ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Gérard LEMICHEL , conseiller municipal , a une délégation , en tant que conseiller municipal délégué, dans le domaine suivant :

-les commerces et l'artisanat :

#### **Soutien aux commerçants**

Recueillir leurs besoins et difficultés

Faciliter les échanges, les relations, les démarches administratives avec la mairie.

#### **Développement de l'activité commerciale**

Mettre en place une stratégie de dynamisation du commerce

Lutter contre la vacance commerciale

#### **Animation et attractivité du centre- ville**

Organiser ou soutenir des animations commerciales (marchés, braderies)

Valoriser l'image commerciale de la commune.

Création et gestion d'un recensement des commerces, artisans et auto-entrepreneurs.



Organiser la signalétique des commerçants

## Accompagner les porteurs de projets

### Développement

Relancer l'attractivité du marché hebdomadaire

### Elaboration et suivi du budget

Article 2 : La présente délégation porte exclusivement sur les domaines définis ci-dessus.

Elle n'emporte pas délégation de signature.

En conséquence, tous les actes, décisions et documents relatifs aux domaines délégués demeurent signés par le Maire.

Article 3 : Le Maire de la commune d'Auberchicourt, le Directeur Général des services, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié, et copie en sera adressée à Monsieur le sous-préfet.

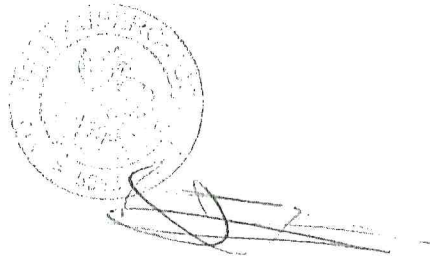
Il sera notifié à l'intéressé et transmis au comptable de la commune, le SGC d'Orchies.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Auberchicourt

Le : 28/04/2026

Monsieur Olivier Baelus, Maire



Notifié le : 28/04/2026

Monsieur Gérard Lemichel

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Lemichel'.